

propre à son état, ainsi que pour les autres non catholiques qui sont dans la paroisse, quand il leur plaît de se rendre aux assemblées auxquelles la présence de ce ministre donne occasion.

En 1822, on fit de grandes réparations aux murs extérieurs de l'église. On donna un nouveau crépi au portail et au côté nord de l'église. La tour du même côté nord fut lambrissée. Les frais de ces réparations s'élevèrent à la somme de 2,204 frs, à l'exception de ce qui fut dépensé sur cette somme, pour lambrisser la tour, le reste fut à peu près perdu et dépensé inutilement. Le mur du côté du nord, ainsi que celui du portail ne pourront jamais tenir longtemps les crépis qu'on tentera d'y appliquer : 1° parce que l'espèce de pierre noire qui forme la plus grande partie de ces murs, n'est pas propre à retenir le mortier qu'on y applique ; 2° parce que ces murs ; l'un, du côté nord, n'est jamais assez chauffé par le soleil qui n'y donne qu'un instant, pour que l'eau et l'humidité que le vent du nord y apporte et dont il la pénètre, puisse le sécher : pour celui du portail, exposé à toute l'action du soleil, à la violence du vent du sud, à la pluie ou à la grêle qui l'accompagnent ordinairement dans les diverses saisons, et enfin à toute la rigueur du plus grand froid qui vient ordinairement du sud-ouest ; les crépis qu'on tente d'y appliquer, n'ayant rien sur quoi ils puissent avoir prise, parce que la pierre qui compose les murs est trop lisse, et que tous les interstices en sont déjà tous fermés par le mortier qui y a déjà été appliqué, il faut que ces crépis nouveaux cèdent à toutes ces différentes attaques de l'eau, de l'humidité, du vent, du soleil ou du froid qu'ils éprouvent successivement. Les essais multipliés que l'on a faits jusqu'à ce moment, démontrent et l'inutilité de toutes les dépenses qu'on voudrait renouveler pour faire tenir un crépi sur ces vieux murs, et la nécessité de les lambrisser, comme seul moyen de les conserver et tenir l'extérieur de l'église dans un état décent.

(A suivre)

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Côme, le 19 : à St-Ferdinand, le 21 ; à Stoncham, le 22 ; à St-Philippe, le 23 : à St-Henri, le 24.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Fortneuf.